

## PDF/A : Vers un format PDF d'archivage ?

Le format de fichier PDF (Portable Document Format) est souvent proposé comme format d'archivage de documents bureautiques. Il présente en effet l'avantage de conserver la mise en forme d'un document et d'être capable de traiter des documents associant images et caractères. De plus, la société Adobe, qui est son créateur, diffuse gratuitement le logiciel qui permet de visualiser les documents au format PDF.

Il présente cependant deux inconvénients pour l'archivage : ce format est très "gourmand" en taille mémoire d'une part, et il s'agit d'un format propriétaire d'autre part. Pour éliminer ce dernier inconvénient l'ANSI (équivalent américain de l'AFNOR) et l'AIIM (Association for Information and Image Management, association internationale d'origine américaine de professionnels de la GED) ont proposé à l'ISO la rédaction d'une norme sur un format PDF d'archivage, dit PDF/A.

La méthode envisagée est simple : Définir, au sein du format PDF, un sous-ensemble de spécifications permettant d'en faire un format d'archivage. C'est une démarche identique à celle qui a permis de créer le format PDF/X utilisé par le monde de l'édition pour la publication sous forme imprimée de documents électroniques.

Le principe de cette étude est actuellement soumis au vote des membres de l'ISO, mais il ne fait pas de doute qu'elle sera menée à bien, tant les besoins sont importants.

Notons pour finir, comme l'a fait Le Monde informatique dans son numéro du 27 juin 2003, que la version 6 d'Acrobat permet d'encapsuler dans un fichier PDF des métadonnées écrites en XML. Cette évolution ne peut que favoriser l'"archivabilité" (qu'on nous pardonne ce barbarisme) de PDF

Pour en savoir plus :

la proposition de normalisation sur le site de l'ISO : <http://www.aiim.org/standards.asp?ID=25013>

l'article du Monde informatique : [http://www.weblmi.com/articles\\_store/988\\_16/Article\\_view](http://www.weblmi.com/articles_store/988_16/Article_view)

## Les projets d'administration électronique

L'administration électronique (E-administration pour les anglophones) progresse : l'ADAE (Agence pour le développement de l'administration électronique) vient de lancer plusieurs appels à projet pour le développement de téléprocédures. Il s'agit, notamment, de l'obtention d'actes de naissance en ligne, de la "carte de vie quotidienne" (carte électronique délivrée au citoyen et lui permettant d'avoir accès à différents services locaux, tels que crèches, bibliothèques, cantines scolaires etc.) et du guichet unique pour la déclaration de changement d'adresse.

En plus de ces projets qui concernent directement le simple citoyen, d'autres études sont en cours, pour la dématérialisation de procédures internes à l'administration. Le Ministère de l'économie et des finances, par exemple, vient de lancer le projet HELIOS qui concerne les échanges de données comptables entre les comptables du Trésor et les collectivités locales. De son côté le Ministère de l'Intérieur poursuit, en collaboration avec la Caisse des dépôts et consignations son projet de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité. Toutes ces applications utiliseront XML.

## **Bulletin des Archives de France sur la conservation à long terme des documents électroniques N° 12 juin-septembre 2003**

Il va de soi que ces opérations de dématérialisation de procédures administratives ne sont pas sans conséquences archivistiques. C'est pourquoi la direction des Archives de France est associée à ces travaux.

Pour en savoir plus, on trouvera sur le site de l'ADAE :

la présentation des "chantiers de l'administration électronique" :

[http://www.adae.pm.gouv.fr/pages/documents/fiche.php?id=135&id\\_chapitre=2&id\\_theme=35&letype=1](http://www.adae.pm.gouv.fr/pages/documents/fiche.php?id=135&id_chapitre=2&id_theme=35&letype=1)

la liste des schémas XML de l'administration :

[http://www.adae.pm.gouv.fr/upload/documents/repertoire\\_schemas\\_xml.pdf](http://www.adae.pm.gouv.fr/upload/documents/repertoire_schemas_xml.pdf)

### **Heurs et malheurs de la signature électronique**

Dans un article paru le 23 mai sous le titre évocateur "pourquoi la signature électronique reste lettre morte", le journal Le Monde dressait un constat pour le moins mitigé sur l'essor de la signature électronique sécurisée telle que définie par la loi du 13 mars 2000 et son décret d'application d'avril 2001.

Selon le quotidien du soir ce relatif échec n'est pas tant du à la technique proprement dite (qui est celle de la cryptographie asymétrique à double clé) qu'à la difficulté de créer une infrastructure conforme à la réglementation. Celle-ci, en effet, a prévu une organisation en cascade, chaque étage du système devant "garantir" celui qui lui est inférieur, formant ainsi une sorte de chaîne de la confiance, qui prend parfois l'allure d'une régression à l'infini.

Tout n'est cependant pas noir au pays de la signature électronique. Celle-ci est en effet utilisée avec succès dans plusieurs applications. Un confrère du Monde, Ouest-France, nous apprend ainsi, dans son édition du 4 octobre 2002 que plusieurs communes de l'agglomération nantaise se sont équipées d'un système de transmission des mentions d'état civil qui est sécurisé par la signature électronique. De même, le projet de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, évoqué ci-dessus, fait appel, lui aussi, à la signature électronique.

Reste que la conservation à long terme des signatures électroniques est pour le moins problématique et n'a manifestement pas fait partie des préoccupations des rédacteurs du décret de 2001. Ce fait n'est sans doute pas étranger au retard pris pour la publication de l'autre décret d'application de la loi du 13 mars 2000, qui doit définir ce qu'est un acte électronique authentique.

### **Le programme d'archivage électronique de la Bibliothèque du Congrès**

Le Congrès américain a approuvé, en janvier dernier, le programme d'archivage électronique présenté par la Bibliothèque du Congrès (programme intitulé : Preserving our digital heritage : Plan for the National Digital Information Infrastructure and Preservation Program). Cette mesure est accompagnée d'un crédit de 15 millions de dollars pour la réalisation de la première phase du plan qui va principalement porter sur l'expérimentation de méthodes de collecte et de conservation de documents électroniques.

**Bulletin des Archives de France sur la conservation à long terme des documents électroniques**  
**N° 12 juin-septembre 2003**

Pour en savoir plus :

texte intégral du programme de la Bibliothèque du Congrès :

[http://www.digitalpreservation.gov/ndiipp/rep/rep\\_plan.html](http://www.digitalpreservation.gov/ndiipp/rep/rep_plan.html)

Prochain Bulletin

Le prochain Bulletin paraîtra début octobre. D'ici là, bonnes vacances tous.